



CLOUS PODOTACTILES



INOX ET ACIER VIEILLI NOIR (BEV)



Description

Les clous podotactiles inox et acier vieilli noir, reproduisant les Bandes d'Eveil à la Vigilance, ont pour but d'alerter d'un danger et de sécuriser les déplacements des **personnes aveugles ou malvoyantes** dans les zones comportant des obstacles. Positionnés selon le gabarit de pose, ils sont conformes à la norme NF P98-351 d'août 2010, utilisables en intérieur et extérieur. Grâce à leur texture podotactile, ils sont aisément identifiables par les usagers (sensibilité et résonance du matériau).

Applications :

- Passages piétons
- Bordures de quai ferroviaire
- Volées de marches d'escalier

Textes de loi

Arrêté du 1er août 2006 – article 7.1

"En haut d'un escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de 0.50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile."

Décret 2006-1657 du 21 décembre 2006

"L'implantation des bandes podotactiles est rendu obligatoire aux abaissés de trottoir des passages piétons lors de travaux sur voirie."

Caractéristiques

Coloris et matière : Inox naturel 316L ou acier vieilli noir.

Stabilité dimensionnelle : les produits sont stables dimensionnellement à l'état libre. Insensibles aux variations de températures.

Glissance : le dessin spécifique PASSAGE améliore le caractère antidérapant du clou.

Application : La fixation des clous podotactiles se réalise par scellement chimique après perçage du support au diamètre 10 mm et à la profondeur de 20 mm, à l'aide du gabarit de perçage PASSAGE.

Compter environ 356 clous/m².

La remise en circulation peut être effectuée 1h après la pose.

Le dessin de la tige, développé par PASSAGE, améliore l'adhésion du clou.

WIDLING





Stockage : Les clous podotactiles doivent être stockés dans leur emballage d'origine.

Conforme en dimensions à la norme NF P98-351 du mois d'août 2010.

Conditionnement

Clous podotactiles	
Diamètre	Multiple de vente
25 mm	10

